

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009**

-

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 novembre 2009 au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

### **Présents**

M.M. BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DELOBEL Marie-Thérèse, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, CORDONNIER Didier, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie,

### **Absents excusés**

M. MARVILDE Didier (procuration en faveur de M. LEBON Didier)  
M. LECLAIRE Fabien (procuration en faveur de M. BIZET Gérard)  
M. LECTEZ Aleks

Secrétaire de séance : Mme DE TAILLEUR Marjorie

-

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le Directeur Général des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, les questions inscrites à l'ordre du jour furent abordées.

En ouverture, M. le Maire indique qu'il a reçu tout récemment un courrier de M. le Directeur Départemental du Travail, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur la demande d'ouverture dominicale les 13 et 20 décembre 2009 pour deux salons de coiffure de la galerie marchande du centre commercial AUCHAN. Il demande l'accord du Conseil pour ajouter cette question à l'ordre du jour.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

**. à l'unanimité**, vote une subvention à l'école des jeunes sapeurs pompiers de la Communauté d'agglomération HENIN-CARVIN, du même montant que celle proposée par la C.A.H.C. en réunion de bureau du 12 novembre 2009, pour l'année scolaire 2009/2010, à raison de 38,11 € par élève, domicilié sur le territoire communal,

. **à l'unanimité**, approuve le lancement de la procédure de consultation d'entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés publics d'assurances, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et entérine le choix des sociétés retenues par la commission d'appel d'offres pour les assurances Dommages aux biens, Responsabilité civile, véhicules, protection juridique et prestations statutaires,

. **à l'unanimité**, accepte le projet de construction d'une salle polyvalente, autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la désignation d'un architecte et élit, au scrutin de liste, les délégués du Conseil Municipal (cinq titulaires et cinq suppléants) qui siégeront comme membres du jury pour le choix du projet d'architecte,

. **à l'unanimité**, autorise, en 2<sup>ème</sup> lecture, la garantie communale d'un emprunt de 3 385 000 € à la société ADEVIA, pour la concession d'aménagement, à hauteur de 80 % au lieu de 40 % ; le Conseil Général n'ayant pas accepté de garantir ce genre d'opération,

. **à l'unanimité**, adopte une délibération modificative n° 1, du budget primitif de la commune de l'exercice 2009,

. **à l'unanimité**, prend acte du rapport d'activités 2008 des services de la CAHC HENIN-CARVIN, technique et administratif, eau, assainissement, déchets,

. **à l'unanimité**, modifie le tableau des effectifs du Personnel Communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, en vue de la création de deux postes d'agents à temps incomplet, en remplacement d'un poste d'un agent à temps complet (un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe),

. **à l'unanimité**, procède à la dénomination des rues de la cité Crombez (huit rues), comme ci-après :

- rue Arthur Lamendin
- rue du Docteur Schaffner
- rue du chevalet
- rue de la fosse 4
- rue des traceurs
- rue Sainte-Barbe
- rue des Berlins
- rue des Boiseurs

. **à l'unanimité**, autorise l'acquisition des parcelles, sises lieudit « derrière le village », cadastrées AE 325, 483, 487, 488, 489 et 491 appartenant à la SANEF, dans le cadre des études d'aménagement de la zone Ouest de NOYELLES-GODAULT,

. **à l'unanimité**, autoriser la signature d'un acte complémentaire à celui signé en novembre 2004 pour l'acquisition des parcelles AM 1247, 1249, 1251, 1253 et 1255, sises lieudit « la borne des loups » au groupe AUCHAN, afin de prolonger , en particulier, les délais de réalisation du lotissement prévu à cet endroit,

. **à l'unanimité**, émet un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique ouverte par M. le Préfet du Pas-de-Calais, relative à la reconstruction de la station d'épuration d'HENIN-BEAUMONT,

. **à l'unanimité**, autorise l'acquisition à la société APINOR, des parcelles sises rue Gambetta, lieudit « le rivage », cadastrées AB 112, 117, 1275p et 1277p, en vue de l'aménagement d'un espace vert tampon entre la zone d'activité et la zone urbaine,

. **à l'unanimité**, fixe à 50 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant des droits de stationnement pour l'installation d'une friterie mobile sur la Place du Général de Gaulle,

. **à l'unanimité**, vote une motion proposée par l'association des petites villes de France relative à la réforme des collectivités locales, et en particulier :

*AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité, pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens, de conduire les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés,*

*FORMULE le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux,*

*EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des Collectivités Locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune,*

*APPELLE le gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie »,*

. **à l'unanimité**, donne un avis favorable à la demande des salons de coiffure Franck PROVOST et Fabio SALSA, centre commercial AUCHAN, pour ouverture les dimanches 13 et 20 décembre 2009,

### **Informations**

Décision prise par M. le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs

. décision municipale n° 2009/11 relative à la signature du marché public de travaux concernant l'extension du columbarium au cimetière (procédure adaptée) pour un montant de 80 337,50 € TTC, avec la société T.P.A. de LEFOREST,

## Construction d'une salle polyvalente

M. le Maire donne connaissance des noms des architectes qu'il a retenus comme membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente :

- M. Jean COPPIN à RETY,
- M. Damien PERRISSIN à DOUAI,
- M. COUGNET Jean-François à MARCQ en BAROEUL.

## Déclaration des forages d'eau à usage domestique

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de la Communauté d'Agglomération de HENIN-CARVIN, reproduit ci-dessous :

*Depuis janvier 2009, tout particulier qui possède un puits est tenu de le déclarer en mairie en remplissant un simple formulaire téléchargeable sur le site internet [www.forages-domestiques.gouv.fr](http://www.forages-domestiques.gouv.fr). Sont concernés tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine destinés à un usage domestique (prélèvement inférieur à 1 000 m<sup>3</sup>/an). Sont exclus les ouvrages de récupération d'eau de pluie.*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.